

## CHARTRE VISITEUR

### Mesures de prévention à respecter dans le cadre de l'épidémie de Covid-19

Vous êtes invité à vous rendre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre des mesures renforcées de prévention et de protection associées à l'épidémie de Covid-19, vous devez impérativement :

#### Avant la rencontre :

- **Vous assurer de ne pas présenter un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19 ;**

Information sur les personnes identifiées comme particulièrement vulnérables à retrouver sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>

- **Vous assurer de ne pas avoir de signes infectieux (fièvre, gênes respiratoires, troubles digestifs ou ORL) durant les 7 jours précédant la rencontre ;**

⇒ **Si vous êtes dans l'un ou l'autre de ces cas de figure, vous devez impérativement contacter les services de la MDPH (par mail ou téléphone) afin de reporter cet entretien.**

#### Lors de la visite :

- **Vous présenter à l'accueil de la MDPH précisément à l'horaire de l'entretien (sans prendre d'avance, ni de retard) ;**
- **Vous présenter seul ou avec un seul accompagnement au maximum (tuteur ou curateur pour les personnes sous mesure de protection) ;**
- **Respecter le circuit sécurisé de cheminement** et les éventuelles consignes qui pourront m'être communiquées à votre arrivée ;
- **Maintenir une distance de sécurité d'au moins 1 m 50 avec les personnes susceptibles d'être rencontrées sur le site ;**
- **Respecter les règles d'hygiène mises en place prévoyant dès votre arrivée :**
  - Une désinfection des mains avec la solution hydroalcoolique mise à disposition à l'entrée du bâtiment ;
  - Le port d'un masque individuel ;
  - Un contrôle éventuel de température ;